RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

IDENTIFICATION

M muhammad rizwan
6 rue des herbages
94450 limeil brevannes
FRANCE

N° d'adhérent : 20171470017272

Pour le compte de :
SARL A.I.S TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL-BREVANNES

N° SIREN : 821 640 513
Régime d'imposition : RSI
Période déclarée : Année 2025
Date limite de dépôt : 20/05/2026

ÉLÉMENTS DÉCLARÉS

Formulaire N° 2065 *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-A *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-B *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-C *(applicable au 31/12/2021)*

Annexe N° 2033-D *(applicable au 31/12/2025)*

Annexe N° 2033-E *(applicable au 31/12/2025)*

CERTIFIÉ CONFORME
LE 16/04/2026

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2065

(Applicable au 31/12/2025)

Impôt sur les sociétés

C - RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

1 - RÉSULTAT FISCAL

Bénéfice imposable au taux normal		Bénéfice imposable à 15%		Déficit *(report du 2033-B)*	5 391

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-A

(Applicable au 31/12/2025)

Bilan simplifié

A - ACTIF

	Brut	Amortissements Provisions	Net Exercice clos en N
1 - Actif immobilisé			
Immobilisations corporelles	14 653	13 321	1 332
TOTAL I *(5)*	14 653	13 321	1 332
2 - Actif circulant			
Créances *(2)* clients et comptes rattachés	4 303		4 303
Créances autres *(3)*	7 222		7 222
Valeurs mobilières de placement	3 000		3 000
Disponibilités	6 565		6 565
TOTAL II	21 090		21 090
TOTAL GENERAL (I + II)	35 743	13 321	22 422

B - PASSIF

		Net Exercice clos en N
1 - Capitaux propres		
Capital social ou individuel		3 600
Réserve légale		360
Report à nouveau		9 909
Résultat de l'exercice		-5 535
TOTAL I		8 334
3 - Dettes *(4)*		
Emprunts et dettes assimilées		9 666
Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA)	1 194	4 422
TOTAL III		14 088
TOTAL GENERAL (I + II + III)		22 422

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-B

(Applicable au 31/12/2025)

Compte de résultat simplifié de l'exercice

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION			Exercice N
Production vendue	Services	dont export et livraisons intracommunautaires	26 030
		Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)	26 030

CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres charges externes		23 789
Dotations aux amortissements		6 419
Autres charges		144
	Total des charges d'exploitation (II)	30 352
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		-4 322
Produits et charges divers	Produits exceptionnels (IV)	5 000
	Charges financières (V)	277
	Charges exceptionnelles (VI)	5 936
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		-5 535

B - RÉSULTAT FISCAL

	Bénéfice	Déficit
		5 535
Réintégrations de l'exercice		
Réintégrations diverses		144

1. RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS	Bénéfice	Déficit
		5 391

2. RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS	Bénéfice	Déficit
		5 391

DIVERS À RÉINTÉGRER

LIBELLÉ	Montant
AMENDES	144

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-C

(Applicable au 31/12/2021)

Immobilisations
Amortissements – Plus-values – Moins-values

I - IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISÉ	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations corporelles					
Matériel de transport	**43 886**		**29 886**	**14 000**	**14 000**
Autres immobilisations corporelles	**653**			**653**	**653**
TOTAL rubrique I	**44 539**		**29 886**	**14 653**	**14 653**

II - AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises)	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	**30 853**	**6 419**	**23 950**	**13 322**
TOTAL rubrique II	**30 853**	**6 419**	**23 950**	**13 322**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-D

(Applicable au 31/12/2025)

Relevé des provisions
Amortissements dérogatoires – Déficits reportables – Divers

II - DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent	16 141
Déficits reportables	16 141
Déficits de l'exercice	5 535
TOTAL des déficits restant à reporter	21 676

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

N° 2033-E

(Applicable au 31/12/2025)

Contribution économique territoriale
Détermination de la valeur ajoutée et effectifs

Si vous n'avez à remplir aucune case de ce formulaire (formulaire « néant »), veuillez cocher la case ☑

SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

RAPPORT DE GESTION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE SUR LA MARCHE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires, pour vous rendre compte des résultats de notre gestion pendant l'exercice écoulé et soumettre à votre approbation les comptes et le bilan dudit exercice.

Tous les documents sociaux, comptes, rapports ou autres documents s'y rapportant vous ont été communiqués ou mis à votre disposition dans les conditions et délais prévus par les dispositions légales, réglementaires et statutaires.

Aucune dépense de caractère somptuaire prévue par l'Article 233 quater du Code Général des Impôts, n'a été engagée au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan de notre société au **31 DECEMBRE 2025** se présente de la façon suivante : (En annexe).

L'exercice clos le **31 Décembre 2025** s'est soldé par un **résultat déficitaire** que nous vous proposons d'affecter suivant les termes des résolutions soumises à votre approbations.

Notre société a souffert au cours de l'exercice des difficultés engendrées par la crise qui frappe l'ensemble du monde économique.

Néanmoins, nos résultats ont été conformes à nos prévisions.
Aucun événement de nature importante, susceptible de modifier de manière significative les données économiques de notre société n'est intervenu depuis la clôture de notre exercice à nos jours.

Quant à notre perspective d'avenir, nous pensons maintenir notre activité dans son ensemble à un niveau identique à celui de l'exercice précédent.

Les difficultés économiques nous ayant rendu très prudent en matière de prévisions.

FILIALES, PARCITIPATIONS ET SOCIETES CONTROLEES

Conformément aux dispositions de la Loi n° 85-705 du 12 Juillet 1985 et n° 87-416 du 17 Juillet 1987,

Nous vous informons que notre société n'a procédé au cours de l'exercice à :

- aucune prise de participation dans une société
  ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

CHANGEMENT DE PRESENTATION ET DE METHODE D'Évaluation DES COMPTES : (Article 1341 modifié par la Loi comptable du 30 Avril 1983)

Aucune modification n'est intervenue dans la présentation des comptes annuels ni dans la méthode d'évaluation.

Nous vous invitons à prendre avec nous connaissance du Bilan et de compte de Résultat de l'exercice 2012, en outre nous vous invitons à approuver les termes des résolutions soumises à votre examen à savoir :

- Approbation des comptes de l'exercice,
- De donner quitus,
- D'affecter le résultat comptable,
- De prendre acte des conventions visées par la Loi du 24 Juillet 1966,
- De confirmer l'absence de distribution de dividendes au cour des trois derniers exercices.

Notre rapport étant terminé, nous vous proposons de ratifier les résolutions qui vous seront soumises.
Nous nous tenons à votre entière disposition pour répondre à toutes les questions que vous jugerez utiles.

INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Prises de participations intervenues au cours de l'exercice :
NEANT

Liste des sociétés dans lesquelles des participations existent :
NEANT

COMPTE RENDU DE L' ACTIVITE DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Notre société détenant une participation significative dans celles sus énumérées, et conformément aux dispositions de l'Article L 356 alinéa 2 modifié par la Loi du 1er Mars 1984, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'activité et des résultats de l'ensemble de ces sociétés.

Branche d'activité : **Transport.**

L'ensemble de nos filiales ou sociétés dans lesquelles nous détenons des participations exercent leur activité dans le secteur de :

Activité Résultats : **DEFICITAIRE**

Nous vous communiquons ci-après une copie des comptes des sociétés sus mentionnées, afin de vous permettre d'examiner et d'appréhender avec précision les résultats.

Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires que vous jugerez utiles.

SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
Au capital de 3 600,00 €

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 30 Juin 2026

L'an deux mille vingt six
le 30 Juin 2026 à 9 Heures.

L'associé s'est réuni en Assemblée Générale Ordinaire au siège social, sur convocation de la gérance.

Étaient présents :

* Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts

* Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, Gérant.

Le Président constate que le quorum requis étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau de l'Assemblée, et met à disposition des membres :

1°) La copie des lettres de convocation.
2°) Le rapport de la Gérance.
3°) Le texte des résolutions proposées.
4°) Les comptes de l'exercice : Bilan, Compte de résultat, Annexes.

Puis Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que le rapport et les documents comptables ci-dessus visés à l'exception de l'inventaire ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et l'inventaire a été tenu à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR
- Approbation des comptes et du résultat de l'exercice
- Affectation des résultats
- Quitus
- Approbation des conventions conclues au cours de l'exercice

Puis il donne lecture de son rapport de Gérance sur les opérations de l'exercice.
Après discussion, et, lorsque personne ne demande plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée des associés approuve les comptes tels qu'ils sont présentés.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

SECONDE RESOLUTION

Les associés donnent quitus entier et définitif à la Gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

Les associés décident d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :
Les associés approuvent les propositions relatives à l'affectation du résultat, à savoir :

Un déficit de **-5 535€** a été réparti de la manière suivante :

- Affectation de **-5 535€** en report à nouveau.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION
L'Assemblée Générale des associés approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associés concernés ne prenant pas part au vote.

Aucune distribution de dividendes n'est envisagée, et il est rappelé qu'au cours des trois derniers exercices, il n'a été effectué aucune distribution de dividendes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 Heures.

De ce qui précède, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

ANNEXES

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le **31 Décembre 2025**.

Total du **bilan** ..... **22 422.00 €**
Total du compte de **résultat** en liste ..... **26 030.00 €**
Résultat déficitaire ..... **– 5 535.00 €**

L'exercice social a une durée de 12 mois, recouvrant la période du :

1er Janvier 2025 au 31 Décembre 2025

Les notes (ou tableaux) ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

****

Éléments de l'annexe à fournir par les petites ou moyennes sociétés.

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT	INFORMATIONS	
	PRODUITES	N/PRODUITES
1°) REGLES ET METHODES COMPTABLE		
- Méthode d'évaluation	xx	
- Changement de méthodes		xx
- Dérogations		xx
- Informations complémentaires	xx	
2°) COMPLEMENT D'INFORMATION RELATIF AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT		
- Etat de l'actif immobilisé	xx	
- Etat des amortissements	xx	
- Etat des provisions	xx	
- Etat des échéances et des dettes	xx	
- Informations complémentaires	xx	
3°) ENGAGEMENT FINANCIERS ET AUTRE INFORMATION		
- Crédit bail		xx
- Engagement financiers		xx
- Dettes garanties par des sûretés réelles		xx
- Liste des filiales et participations		xx
4°) AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS	X	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

(Code de commerce Articles 9 et 11 - Décret n° 83-1020 du 29 Novembre 1983 - Articles 7, 21, 24 début 24-1°, 24-2°, 24-3°)

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 Décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production des immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

- Constructions	20 ans
- Agencements et installations	07 ans
- Installations techniques	03 à 05 ans
- Matériel et outillage	03 à 05 ans
- Matériel de transport	05 ans
- Matériel et mobilier de bureau	05 à 10 ans

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISES, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

STOCKS
Les stocks sont évalués comme suit :

- Marchandises : au prix d'achat

La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CREANCES
Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

ANNEXE : ETAT DE L'ACTIF IMMOBILISE
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES AMORTISSEMENTS
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033C de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES PROVISIONS
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

ANNEXE : ETAT DES ECHEANCES ET DES DETTES
Le lecteur est prié de se reporter au Tableau 2033D de la liasse fiscale.

SARL AIS TRANSPORT
6 RUE DES HERBAGES DE SEZE
94450 LIMEIL BREVANNES
SARL au capital de 3 600.00 €

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERAL ORDINAIRE
En date du 30 JUIN 2026 à 9 H 00

Ordre du jour : Approbation des comptes 2025

Sont présents :
* Monsieur MUHAMMAD RIZWAN, propriétaire de 50 parts
* Monsieur KHAN MOHAMMAD, propriétaire de 50 parts

La totalité des parts est représentées et l'assemblée peut valablement délibérer.

Résolution première :
Les associés sont réunis en assemblée générale ordinaire pour procéder à l'approbation des comptes de l'exercice 2025.
Le résultat 2025 a donc été déficitaire.

Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution deuxième :
Les associes donnent quitus entier et définitif à la gérance pour sa gestion au titre de l'exercice écoulé.
Cette résolution à été votée à l'unanimité.

Résolution troisième :
Les associés approuvent les comptes tels qu'ils sont présentés.
Cette résolution a été votée à l'unanimité.

Résolution quatrième :
L'assemblée des actionnaires approuve les différentes conventions conclues au cours de l'exercice.
Cette résolution est adoptée à l'unanimité, les associées concernées ne prenant pas part aux votes.

En foi de quoi, est dressé le présent procès-verbal.

Fait à LIMEIL BREVANNES,
Le 30 Juin 2026.

